après avoir été délivrées et produites conformément à la 14e clause du dit acte; qu'il a, sur la preuve suffisante de cette perte, accordé au Membre siégeant la permission de produire de nouvelles objections, semblables en substance à celles produites et délivrées le 28 mars dernier, et qu'il a fixé à lundi le 21 du courant l'aadition de l'affaire.

M. Rymal, du comité Permanent des Ordres Permanents, présente à la Chambre le neu-

vième Rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :-

Votre comité a examiné les pétitions de M. P. Ryan et autres, de Montréal,—de l'hon. John Young et autres, de Montréal—et de B. Batson et autres, d'Ottawa; demandant respectivement la permission de présenter des pétitions pour l'incorporation de la compagnie Canadienne pour la fabrication du papier,—de la banque Centrale du Canada, et de la compagnie de bassins et d'entrepôt de la Puisance, nonobstant l'expiration du délai pour les présenter. Les raisons données dans chaque cus justifient votre comité de recommander ces pétitions à la considération favorable de Votre Honorable Chambre.

Votre comité a examiné et trouvé suffisant les avis qui ont été donnés quant aux pétil tions suivantes, savoir:—De la compagnie du Télégraphe de Montréal; de Robert Marshal et autres, demandant l'incorporation de la compagnie d'assurances maritimes du Canada; d'Andrew Allan et autres, demandant l'incorporation de la compagnie d'Entrepôt des Marchands; et de la compagnie du chemin d'Hamilton et Milton, en son nom et de la part d'autres corporations, relative aux ports sur le canal Desjardins.

Quant à la pétition de la compagnie du Grand Chemin de fer Queidental, demandant la passation d'un acte pour lui conférer de plus amples pouvoirs, votre comité voit que l'avis n'a-été donné que dans la Gazette du Canada; mais comme la plupart des actionnaires résident dans la Grande-Bretagne, cet avis serait suffisant pour eux; et pour la protection des actionnaires en général, votre comité recommande qu'il soit inséré dans le Bill une disposition pour exiger le consentement des actionnaires aux amendements proposés.

Le délai pour recevoir des bills privés expire aujourd'hui. Pour permettre que des bills, basés sur les pétitions qui sont maintenant devant la Chambre, soient présentés, votre comité recommande que le délai pour recevoir des bills privés soit prolongé jusqu'au 23 du

courant, et pour recevoir des rapports sur bills privés jusqu'au 7 Mai prochain.

Ordonné, Que la pétition d'A. M. Foster et autres, de la cité de Montréal, présentée ce jour, soit maintenant reçue et lue.

Et la dite pétition est reçue et lue, demandant l'incorporation d'une banque sous le nom

de banque centrale du Canada.

Ordonné, Que la pétition de William Angus et autres, de la cité de Montréal, présentée le jour, soit maintenant reque et luc.

Et la dite pétition est reçue et lue, demandant l'incorporation d'une compagnie à fonds social, sous le nom de compagnie pour la fabrication du papier.

Ordonné, Que la pétition de B. Butson et autres, de la cité d'Ottawa, présentée ce jour, soit maintenant reque et luc.

Et la dite pétition est reçue et lue, demandant l'incorporation d'une compagnie sous le nom de compagnie de Bassins et d'Entrepôt de la Puissance.

Ordonné, Que M. Ryan ait la permission d'introduire un bill pour étendre les pouvoirs

de la compagnie du Télégraphe de Montréal, et pour d'autres fins.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et lignes Télégraphiques.

Ordonné, Que M. Domville ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie d'assurances maritimes du Ganada.